

TRIAL REGLE DU PLAQUAGE

SAISON 2019/2020

COMMENTAIRES DU DIAPORAMA

DIAPO 1

Trial proposé par la F.F.R à World rugby en vue d'améliorer la sécurité du joueur. Ce trial, expérimenté pour la saison 2019/2020, reprend les idées fortes des travaux réalisés lors du symposium organisé par WR à Marcoussis en Mars 2019

DIAPO 2

La définition de la nouvelle règle du plaquage est la même que celle appliquée au sein des EDR. Une des conséquences directes de la mise en place de cette règle est la suppression de l'assistant plaqueur

DIAPO 3

Cette expérimentation est appliquée à toutes les compétitions des catégories :

- C' = 2^{ème} et 3^{ème} division fédérale – Fédérale B – Excellence B – Fédérale 1 féminine
- C = Séries régionales – Réserves honneur – Rugby entreprises – Fédérale 2 féminine – M19 Ligue 1 et 2 – M16 Ligue 1 et 2 – Fédérale M18 féminine
- D = Jeu à X

DIAPO 4

Vidéo montrant un plaquage réalisé avec la nouvelle règle. Vues de derrière, de face et de profil

DIAPO 5

Mise en évidence de l'utilisation des deux bras

DIAPO 6

Mise en évidence de la saisie du porteur du ballon entre la taille et les pieds.

Une discussion peut s'engager sur :

- La limite haute = la taille. Ce choix a été fait car il est visuellement facile à déceler avec la ceinture du short.
- La limite basse = les pieds. Nous verrons plus loin dans le document qu'il est (et reste) interdit de se jeter la tête la première dans les pieds d'un joueur. Mais on ne peut pas dire par exemple que la saisie doit se faire au-dessus des genoux car certains plaquages finissent avec les bras au niveau des pieds (en les glissant des cuisses vers les pieds)

DIAPO 7

Vidéo d'un plaquage réalisé en situation de jeu réel. On peut voir sur cette vidéo que tous les points règlementaires cités dans la règle sont respectés

DIAPO 8

L'objectif prioritaire est évidemment la sécurité du joueur mais la mise en place de cette expérimentation pourra engendrer plus de continuité au niveau du jeu du fait que le joueur porteur du ballon aura toujours les bras libres

DIAPO 9

Illustration de la possibilité pour le porteur de balle de pouvoir utiliser ses bras :

- Avant le plaquage pour raffuter
- Pendant le plaquage pour passer le ballon (offload)
- Après le plaquage pour amortir sa chute avec son avant-bras et son épaule

DIAPO 10

Lors du symposium réalisé à Marcoussis en Mars 2019 World Rugby a apporté un élément important devant être pris en compte. Cet élément précise que tout doit être fait pour éviter que les têtes des joueurs concernés dans un plaquage ne soient pas au même niveau (en haut ou en bas). De ce fait le joueur responsable du non-respect de cette consigne doit être sanctionné

DIAPO 11

Sur cette vidéo on voit le plaqueur N° 15 Noir plaquer haut en positionnant sa tête à hauteur de celle du porteur de balle = ce joueur doit être sanctionné

DIAPO 12

Arrêt sur image illustrant la faute du plaqueur N° 15 Noir. Il est intéressant de voir le rictus du porteur de balle (yeux fermés) qui démontre sa mise en danger

DIAPO 13

Sur cette vidéo on peut observer le plaqueur qui est en posture de pré-plaquage (jambes fléchies, dos plat, regard orienté vers la cible), et on voit également le porteur du ballon qui avant d'arriver au contact fléchi le buste vers l'avant en positionnant sa tête à la même hauteur que celle du plaqueur = ce porteur doit être sanctionné

DIAPO 14

Arrêt sur image illustrant la faute du porteur qui engage sa tête en avant à hauteur de celle du plaqueur

DIAPO 15

Les actions autorisées

DIAPO 16

Possibilité d'avoir 2 plaqueuses en respectant la zone de prise et à condition que l'intervention de chacune des joueuses ne soient pas simultanée. Cette possibilité est nécessaire lorsque pour une raison de déséquilibre dans le rapport de force la plaqueuse n'arrive pas à amener au sol la porteuse du ballon l'aide d'une deuxième plaqueuse peut s'avérer nécessaire

DIAPO 17

Arrêt sur image montrant les interventions séparées des deux plaqueuses. La deuxième intervenant après elle a le temps de visualiser le placement de sa tête

DIAPO 18

Validation du fait que même lors d'un plaquage en poursuite la zone de prise reste la même

DIAPO 19

Possibilité pour un joueur de venir arracher le ballon dans les bras d'un adversaire. Cette action ne doit pas être précédée d'une percussion sur le porteur, ce sont les mains et/ou les bras qui doivent entrer en contact en premier sur le porteur de balle. Dans tous les cas cette action ne doit pas se terminer au sol

DIAPO 20

Arrêt sur image pour montrer la mise en contact sur le porteur avec les mains en premier sans armé du bras

DIAPO 21

Alors qu'un plaquage est amorcé un deuxième joueur peut venir saisir le ballon dans les mains du porteur. Ce joueur ne doit pas percuter le porteur lors de l'entrée en contact, il doit engager en premier sa main ou son bras et en aucun cas il ne doit finir au sol (aide au plaquage). On peut considérer que le porteur a commis une faute technique en ne cherchant pas à passer le ballon

DIAPO 22

Situation de "pick and go " le joueur qui ramasse le ballon se redresse avant de rentrer en contact avec un adversaire, cela permet au plaqueur de se positionner et de pouvoir intervenir sur le porteur de balle en sécurité et en équité. Dans ce cas le jeu continue. Comme on peut le voir sur la suite de la séquence un maul se crée (car le plaqueur n'est pas arrivé à faire tomber le porteur). Dans ce cas c'est la règle du maul qui doit être arbitrée et non plus celle du plaquage

DIAPO 23

Arrêt sur image mettant en évidence la possibilité pour l'adversaire de se positionner en pré-plaquage et d'intervenir sur le porteur de balle en sécurité et en équité

DIAPO 24

Les actions interdites

DIAPO 25

Un joueur ne doit pas se jeter dans les pieds d'un adversaire porteur du ballon d'autant plus qu'en réalisant ce geste il ne sert pas de ses bras

DIAPO 26

Interdiction de projeter un adversaire au sol (pour rappel cela était déjà interdit)

DIAPO 27

Lors d'un plaquage en poursuite la zone de prise pour plaquer reste la même

DIAPO 28

Le plaquage dit « cuillère » est interdit dans les catégories concernées par l'expérimentation (pour rappel cela était déjà interdit) ATTENTION cette action est autorisée en catégorie

DIAPO 29

Le plaquage à 2 avec deux plaqueuses qui interviennent simultanément est interdit. Le danger réside dans le fait que les têtes seront simultanément positionnées à la même hauteur ce qui peut entraîner un choc tête contre tête. Ce plaquage doit être sanctionné

DIAPO 30

Arrêt sur image montrant le positionnement des têtes à la même hauteur simultanément

DIAPO 31

Un joueur n'a pas le droit de bloquer un adversaire en le saisissant au-dessus de la taille. Cette action est dangereuse car les têtes se retrouvent au même niveau

DIAPO 32

Un joueur n'a pas le droit d'impacter avec son épaule le porteur du ballon, action souvent réalisée avec un armé du bras

DIAPO 33

Arrêt sur image montrant l'action d'armé du bras du joueur qui vient percuter un adversaire. Repère visuel = poing fermé

DIAPO 34

Situation de "pick and go" le joueur qui ramasse le ballon ne se relève pas et vient plonger dans les pieds de l'adversaire. Dans cette situation le joueur plaqueur ne peut pas intervenir sur le porteur d'où un manque d'équité qui doit être sanctionné. Le seul cas où cette action sera acceptée est lorsque le joueur tentera de marquer un essai. S'il marque = essai s'il ne marque pas = sanction contre lui

DIAPO 35

Arrêt sur image montrant l'impossibilité pour l'adversaire de pouvoir plaquer le porteur du ballon

DIAPO 36

Description du protocole de suivi sur la compétition de Fédérale 2

DIAPO 37

Description du protocole pour les autres compétitions